

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-6-6

N° applicatif 3374

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service rayonnement européen et international

Service consulté

MOUVEMENT EUROPÉEN-ALSACE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION D'UNE CONVENTION CITOYENNE LOCALE SUR L'EUROPE À STRASBOURG ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est fortement mobilisée dans la défense du siège du Parlement européen à Strasbourg qui contribue au rayonnement de l'Alsace toute entière. Elle est également particulièrement attachée au renforcement de la capacité d'expression et d'engagement des citoyens alsaciens. A ce titre, elle est cosignataire du contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne » 2021-2023 et plus particulièrement de quatre fonds d'intervention visant à promouvoir des projets de terrain renforçant l'implication des acteurs locaux dans les questions transfrontalières et européennes.

Le premier semestre 2022 constitue un moment important avec la mise en œuvre de la Présidence française du Conseil de l'UE (PFUE) et la finalisation des travaux de la Convention sur l'Avenir de l'Europe.

A ce titre, le Mouvement européen-Alsace prévoit d'organiser un exercice de démocratie participative à l'échelle de la capitale parlementaire en lançant une Convention citoyenne locale sur l'Europe. Il sera fait appel à un panel de 100 citoyens, représentatifs de la population strasbourgeoise, chargé de donner son avis sur différentes thématiques liées à l'avenir de l'Union européenne. Pour mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 34 825 € et ce, au titre des fonds consacrés à « l'Agora Strasbourg Capitale européenne » du contrat triennal. Le budget du projet s'élève au total à 149 300 €.

L'Agora Strasbourg Capitale européenne a été mise en place par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en août 2020 et a pour objectif de porter collectivement une stratégie européenne dont l'un des enjeux prioritaires est la promotion du siège du Parlement européen à Strasbourg. L'Agora a vocation à être le lieu de dialogue, de coordination des actions menées en commun, de portage et de mise en œuvre, y compris financière, d'initiatives pour la promotion de l'Europe à Strasbourg.

Regroupant des partenaires institutionnels signataires du Contrat triennal, des partenaires associatifs et transfrontaliers et des forces vives du territoire, ses travaux sont articulés autour de groupes de travail, de réunions axées sur la mobilisation citoyenne et de réunions plénières.

L'Agora Strasbourg Capitale européenne mène des actions en commun dans tous les quartiers strasbourgeois et sur l'ensemble du territoire métropolitain et transfrontalier pour toucher le plus grand nombre de personnes et ainsi permettre aux citoyennes et aux citoyens d'être sensibilisés et de s'approprier la cause européenne de Strasbourg.

Le financement des travaux et actions de l'Agora Strasbourg Capitale européenne dépend de la priorité 2 du Contrat triennal 2021 – 2023 intitulée « Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne », article 2.12 : Projet « Agora » pour un montant total sur 3 ans à hauteur d'1,5 M€. Les partenaires signataires contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € chacun pour la durée du Contrat.

Au-delà des débats menés dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, lancée à STRASBOURG le 9 mai 2021, devant permettre à tous les citoyens européens de se prononcer sur l'avenir du projet européen mais partager également leurs idées afin de renforcer la démocratie européenne, plusieurs associations de « l'Agora Strasbourg Capitale européenne » ont unis leurs forces pour organiser une Convention citoyenne locale dans la capitale alsacienne courant 2022.

Cet événement offrira aux citoyens l'opportunité de donner leur avis sur l'Union européenne, de mieux comprendre son fonctionnement et les politiques publiques de l'UE mais aussi de faire des propositions pour l'avenir.

Les participants auront la possibilité de choisir la thématique sur laquelle ils souhaitent travailler parmi celles proposées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe : démocratie, Etat de droit, droits humains, transition écologique ou inclusion sociale.

C'est pourquoi, le Mouvement européen-Alsace a sollicité une subvention à hauteur de 34 825 € pour l'organisation de la Convention citoyenne locale sur l'Europe. Le bénéficiaire de la subvention coordonne les initiateurs du projet et assure sa mise en place et son développement.

1- Les partenaires de la Convention citoyenne :

Plusieurs associations de l'Agora Strasbourg Capitale européenne s'associent aujourd'hui pour organiser dans une dynamique partenariale une Convention citoyenne locale sur l'Europe à Strasbourg. Les initiateurs du projet sont :

- Le Mouvement européen-Alsace créé en 1948, aujourd'hui implanté dans de nombreux pays européens a pour mission principale de réunir tous les acteurs engagés en faveur de la construction européenne et représente le premier acteur de la Société civile française sur les enjeux européens. Ses actions se concentrent autour de l'organisation d'activités pédagogiques sur l'Europe, de l'animation du débat public sur l'Europe et de la formulation de propositions pour construire l'Europe de demain. C'est le Mouvement européen-Alsace qui est le porteur du présent projet et dépose, à ce titre, les demandes de subvention auprès des

différentes institutions (Préfecture du Bas-Rhin, Région Grand Est, Ville de Strasbourg et Collectivité européenne d'Alsace) pour pouvoir organiser cette convention citoyenne ;

- Les Jeunes européens de Strasbourg représentent quant à eux une association qui défend une vision de l'Europe plus démocratique, elle essaye de sensibiliser les jeunes de 16 à 35 ans à la citoyenneté européenne en organisant chaque année de nombreux événements en milieu scolaire et extrascolaire à travers des activités ludiques et pédagogiques ;
- Europe Direct Strasbourg : Le Centre d'Information sur les Institutions européennes, membre du Réseau Europe Direct, est un service d'information de l'UE. Créé en 1995, le CIIE est financé par notre collectivité, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est. Sa mission est de renseigner le public sur les programmes et les politiques de l'UE ainsi que les institutions européennes présentes à Strasbourg ;
- L'Association européenne pour la Démocratie Locale (ALDA) a été créée en 1999 à l'initiative du Conseil de l'Europe et est un acteur clef dans le domaine de la démocratie locale, de la participation citoyenne et de la co-création de politiques et de projets unissant l'effort des collectivités locales et de la Société civile. L'ALDA se concentre sur les thèmes tels que l'intégration européenne, la décentralisation, les initiatives civiques, le volontariat, les droits de l'homme, l'inclusion sociale et le développement durable avec comme ligne directrice l'Agenda 2030 des Nations unies et les Objectifs de développement durables.

Les partenaires de cette convention sont :

- Planète citoyenne : Cabinet de conseil spécialisé dans la conception et l'animation de concertation et de démarches citoyennes participatives. Ce Cabinet sera chargé de coordonner ce projet ;
- Les partenaires publics : qui se sont engagés dans le cadre du Contrat Triennal 2021-2023 à soutenir le financement et l'organisation de projets de la Société civile européenne à Strasbourg et notamment les projets développés dans le cadre de l'Agora Strasbourg Capitale européenne et qui ont été sollicités pour participer financièrement à ce projet à savoir : la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'Etat.

2- Les objectifs de cette Convention citoyenne :

Les objectifs de la convention :

- Pouvoir transmettre les clefs de compréhension du fonctionnement de l'UE et de ses politiques publiques aux citoyens ;
- Permettre à des citoyens tirés au sort de participer à une initiative de démocratie participative inédite en émettant des propositions pour l'Europe de demain ;
- Témoigner de l'engagement exemplaire de la capitale alsacienne et des acteurs locaux dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe, mettant en avant la vocation européenne de Strasbourg.

L'aide financière de notre collectivité permettra de financer notamment la conception, l'animation et la restitution de la Convention citoyenne par Planète citoyenne, cabinet spécialisé. D'autres dépenses majeures sont à noter, telles que la sélection du panel effectuée par l'institut de sondage ainsi que l'indemnisation des participants à la convention qui représente un budget de 20 000 €.

3- Les étapes de la Convention citoyenne :

- Un prestataire (BP Est Dijon opinion) est chargé de recruter les 100 citoyens, le panel devra tenir compte de l'équilibre entre les sexes, les âges, de la diversité des catégories socio-professionnelles représentées à Strasbourg ainsi que des territoires de la Ville. Les citoyens seront indemnisés pour leur participation à la Convention ;
- Les initiateurs de la Convention seront chargés d'animer une demi-journée d'interventions pédagogiques à destination des participants leur permettant de mieux comprendre l'organisation, le fonctionnement et les politiques publiques de l'UE afin que tous disposent d'un même socle de connaissances avant de commencer les échanges ;
- Les concertations des citoyens se dérouleront sur 2 week-ends lors desquels des propositions pour l'avenir de l'Europe seront émises. Les séances seront orchestrées et animées par l'équipe de Planète citoyenne et par des bénévoles des associations partenaires du projet préalablement formés par Planète citoyenne. Une synthèse des propositions sera rédigée.
- A l'issue de ces travaux, les associations organisatrices et les partenaires publics du projet organiseront la promotion des idées émises par le panel de citoyens à travers un événement de restitution (conférence de presse, rencontres avec des parlementaires européens et des représentants de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe...).
- Les propositions formulées feront l'objet d'une publication sur la plateforme de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe pour permettre aux internautes européens de participer aux débats. Un format interactif incitera également les strasbourgeois à voter et donner leur avis sur les propositions émises.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 34 825 € au Mouvement Européen-Alsace pour l'organisation de la Convention citoyenne sur l'Europe à Strasbourg ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Mouvement Européen-Alsace jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur l'opération P048O014 « Agora citoyenne » - Natana 2209 -65-65748-048 et de procéder au versement de la subvention selon les modalités prévues dans la convention précitée.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier, l'évènement se terminant fin mars 2022, la subvention fera l'objet d'un versement unique selon les modalités prévues par la convention de partenariat, jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY